

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01012024	et clos le	31122024	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					

A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE															
Désignation de la société:						Adresse du siège social:									
SARL LE REGENCE						1 COURS VOLTAIRE									
SIRET	3	5	0	4	6	4	5	9	0	0	0	1	6	13400 AUBAGNE	
Adresse du principal établissement:						Ancienne adresse en cas de changement:									

REGIME FISCAL DES GROUPES													
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)													
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante													
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° identification de la société mère:													
SIRET													

B ACTIVITE													
Activités exercées		BRASSERIE -DEBIT DE BOISSONS						Si vous avez changé d'activité, cochez la case					

C RECAPITULATION DES ELEMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065)													
1 Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal						0	Déficit				
Bénéfice imposable à 15%		0	Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %										
2 Plus-values		PV à long terme imposables à 15%						PV à long terme imposables à 19%					
		Autres PV imposables à 19%						PV à long terme imposables à 0%		PV exonérées (art. 238 quindecies)			
3 Abattements sur le bénéfice et exonérations													
Entreprises nouvelles, art 44 sexies			Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			Zone de restructuration de la défense art. 44 terdecies							
France Ruralités Revitalisation FRR art. 44 quindecies A			Zone franche d'activité nouvelle génération art. 44 quaterdecies			Zone de revitalisation rurale, art. 44 quindecies							
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art.44 sexdecies			Zones franches urbaines - Territoire entrepreneur, art 44 octies A			Bassins d'emploi à redynamiser, art.44 duodecies							
Société d'investissement immobilier cotée			Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies			Autres dispositifs							
		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)						Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %					

4 Option pour le crédit d'impôt outre-mer :		dans le secteur productif, art. 244 quater W									
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n°2065)													
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédit d'impôt													
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un Etat étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-Mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet Etat, territoire ou collectivité.													

E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065)													
Recettes nettes soumises à la contribution 2,5%													

F COMPTABILITÉ INFORMATISÉE													
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?		OUI	X	NON	Si oui, indication du logiciel utilisé				C E G I D				

Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr. Les notices des liasses fiscales sont désormais uniquement accessibles sur le site www.impots.gouv.fr.

Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:						Nom et adresse du conseil:							
SEJNERA EYSSAUTIER EXPERTISE 25 RUE SYLVABELLE 13006 MARSEILLE Tél: 04 91 55 57 62						Tél:							
OGA/OMGA		Viseur conventionné		(Cocher la case correspondante)		Identité du déclarant:							
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur conventionné:						Date:		11/04/2025	Lieu	AUBAGNE			
						Qualité et nom du signataire:		GERANT					
N° d'agrément du CGA/OMGA/viseur conventionné						Signature		M. DONNAT ALAIN					
Examen de conformité fiscale (ECF)													

IMPOT SUR LES SOCIETES										N° 2065 bis 2025	
ANNEXE À LA DECLARATION N° 2065											
G RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS											
Montant global brut des distributions (1)		payées par la société elle-même		a	payées par un établissement chargé du service des titres					b	
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire(s) (2)										c	
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées										d	
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus (3)										e	
										f	
										g	
										h	
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI (4)										i	
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40 % prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI										j	
Montant des revenus répartis (5)										Total (a à h)	
H RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
Nom, prénoms, domicile et qualité (art. 48-3 à 6 ann. III au CGI) * SARL, tous les associés ; * SCA, associés gérants ; * SNC ou SCS, associés en nom ou commandités ; * SEP et sté de copropriétaires de navires, associés, gérants ou coparticipants			Pour les S.A.R.L.		Sommes versées, au cours de la période retenue pour l'assiette de l'impôt sur les sociétés, à chaque associé, gérant ou non, désigné col. 1 à titre de traitements, émoluments, indemnités, remboursements forfaitaires de frais ou autres rémunérations de ses fonctions dans la société.						
			Nombre de parts sociales appartenant à chaque associé en toute propriété ou en usufruit	Année au cours de laquelle le versement à été effectué.	Montant des sommes versées :						
					à titre de traitements émoluments et indemnités proprement dits.	à titre de frais de représentation, de mission et de déplacement.		à titre de frais professionnels autres que ceux visés dans les			
1			2	3	4	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.	Indemnités forfaitaires.	Remboursements.		
						5	6	7	8		
I DIVERS											
* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)											
* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)											
J CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION											
REMUNERATIONS											
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DADS et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés (a)										105 749	
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages (b)											
MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À						0 %		15 %		19 %	
MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice											
MVLT imputée sur les PVLTL de l'exercice											
MVLT réalisée au cours de l'exercice											
MVLT restant à reporter											
K CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONLS (article 222 bis du CGI)											
Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice											
Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice											

Désignation de l'entreprise										SARL LE REGENCE										Néant			*																										
Adresse de l'entreprise										1 COURS VOLTAIRE										13400 AUBAGNE																													
Numéro SIRET *										35046459000016										Durée de l'exercice en nombre de mois *										12		Durée de l'exercice précédent *										12							
																				Exercice N clos le										31122024		Exercice N-1 clos le										31122023							
ACTIF										Brut 1										Amortissements - Provisions 2										Net 3										Net 4									
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles		Fonds commercial *		010		266 786				012						266 786				266 786																												
			Autres *		014		800				016		800																																				
	Immobilisations corporelles *				028		364 615				030		315 479				49 136				65 702																												
	Immobilisations financières * (1)				040		801				042						801				801																												
	Total I (5)				044		633 002				048		316 279				316 723				333 289																												
STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *		050						052																																								
			Marchandises *		060		3 455				062		3 455				3 418																																
	Avances et acomptes versés sur commandes				064						066																																						
	Créances (2)		Clients et comptes rattachés*		068						070						254																																
			Autres * (3)		072		71 877				074		71 877				9 745																																
	Valeurs mobilières de placement				080						082																																						
	Disponibilités				084		9 325				086		9 325				81																																
	Charges constatées d'avance *				092						094																																						
	Total II				096		84 657				098		84 657				13 498																																
	Total général (I+II)				110		717 659				112		316 279				401 380				346 787																												
PASSIF										Exercice N NET 1										Exercice N-1 NET 2																													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *										120		7 622				7 622																																
	Ecart de réévaluation										124																																						
	Réserve légale										126		762				762																																
	Réserves réglementées*										130																																						
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *)						131				)		132		82 213				82 213																														
	Report à nouveau										134		(195 038)				(80 169)																																
	Résultat de l'exercice										136		1 512				(114 869)																																
	Subventions d'investissement										137																																						
	Provisions réglementées										140																																						
	Total I										142		(102 928)				(104 440)																																
Provisions pour risques et charges										144																																							
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées										156						223 688																																
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours										164																																						
	Fournisseurs et comptes rattachés						166		19 888				73 111																																				
	Dettes fiscales et sociales (dt montant de la TVA)						169		2 386		)		172		53 869				153 034																														
	Comptes courants d'associés										173		1 501																																				
	Autres dettes										175		429 051				1 394																																
	Produits constatés d'avance										174																																						
	Total III										176		504 308				451 227																																
	Total général (I + II + III)										180		401 380				346 787																																
	RENOUVOIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an				193						(4)	Dont dettes à plus d'un an				195																															
(2)		Dont créances à plus d'un an				197						(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *				182																																
(3)		Dont comptes courants d'associés débiteurs				199							Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *				184																																

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise										Néant		*													
A - RÉSULTAT COMPTABLE										Exercice N clos le				Exercice N-1 clos le											
										13	1	1	2	2	0	2	4	13	1	1	2	2	0	2	3
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *				dont export et livraisons intracommunautaires		209			210	277 388				383 225										
	Production vendue	{	biens			215			214																
			services *			217			218																
	Production stockée *				(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)						222														
	Production immobilisée *										224														
	Subventions d'exploitation reçues										226	69 985													
	Autres produits										230	1				976									
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A.				(I)		232	347 374				384 201													
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)										234	92 886				158 067									
	Variation de stock (marchandises) *										236	(37)				3 395									
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)										238	516				142									
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement) *										240														
	Autres charges externes * :				dont crédit bail : - mobilier		296	- immobilier		242	92 898				115 323										
	Impôts, taxes et versements assimilés				dont taxe professionnelle CFE et CVAE *		243	2 007		244	15 408				17 766										
	Rémunérations du personnel *										250	109 486				128 402									
	Charges sociales (cf. renvoi 380)										252	15 794				16 820									
	Dotations aux amortissements *				dont amortissement du fonds de commerce		255			254	16 566				23 048										
	Dotations aux provisions										256														
	Autres charges	{	dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *		259			}	262	2 086				21 203											
			dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles		260																				
Total des charges d'exploitation				(II)		264	345 604				484 165														
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)										270	1 770				(99 964)										
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers				(III)						280														
	Produits exceptionnels				(IV)						290	1 263													
	Charges financières				(V)						294	901				5 938									
	Charges exceptionnelle	{	dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)		347			(VI)	300	620				8 967											
			dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)		348																				
	Impôts sur les bénéfices *				(VII)						306														
2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) - Charges (II+V+VI+VII)										310	1 512				(114 869)										
B - RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2								312	1 512				314										
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *										316														
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles										318	0													
	Provisions non déductibles *										322														
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice 2033.not)										324														
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés		247			Ecart de valeurs liquidatives sur OPC*		248			330	620													
	Fraction des loyers versés dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option		(Part de loyers dispensés de réintégration)		249			251																	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										998														
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime										999														
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime														997											
Déductions	Entreprise nouvelles (44. sexies)		986	Zone franche urbaine (44 octies A)		987	Zones de restructuration de la défense (44 tredecies)		127	Zones de revitalisation rurales (44 quindecies)		138			342										
	(FRR) France Ruralités Revitalisation (art.44 quindecies A)		181	Jeune entreprise innovante (44. sexies A)		989	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodecies)		991																
	Divers (44 quaterdecies)		345	Investissements et souscriptions outre-mer		344	Créance due au report en arrière du déficit		346	Bassins urbains à dynamiser-BUD (art. 44 sexdecies)		992													
	Déduction exceptionnelle (art 39 decies) A B C D E F G						Zone de développement prioritaire (44 septdecies)		993					350											
	RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		352		2 132				354						
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière : (Entreprises I.S. seulement)										356														
	Déficits antérieurs reportables : *293....243				dont imputés sur le résultat :										360	2 132									
RÉSULTAT FISCAL APRES IMPUTATION DES DÉFICITS										Bénéfice col. 1 Déficit col. 2		370	0				372								

Désignation de l'entreprise : SARL LE REGENCE

Néant ☐ *

I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *						
ACTIF IMMOBILISÉ											Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice						
Immobilisations incorporelles	Fonds commercial	400	266 786		402		404		406	266 786							
	Autres	410	800		412		414		416	800							
Immobilisations corporelles	Terrains	420			422		424		426								
	Constructions	430			432		434		436								
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	52 027		442		444		446	52 027							
	Installations générales agencements divers	450	210 007		452		454		456	210 007							
	Matériel de transport	460	4 505		462		464		466	4 505							
	Autres immobilisations corporelles	470	98 076		472		474		476	98 076							
	Immobilisations financières	480	801		482		484		486	801							
TOTAL		490	633 002		492		494		496	633 002							
II	AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice								
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																	
Fonds commercial			495			497			498			499					
Autres immobilisations incorporelles			500	800		502			504			506	800				
Immobilisations corporelles	Terrains	510			512			514			516						
	Constructions	520			522			524			526						
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	49 605		532	503		534			536	50 108					
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	164 597		542	12 537		544			546	177 135					
	Matériel de transport	550	4 155		552	350		554			556	4 505					
	Autres immobilisations corporelles	560	80 556		562	3 176		564			566	83 732					
TOTAL			570	299 713		572	16 566		574			576	316 279				
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19%, 15% et 0% pour les entreprises à l'IS, 16% pour les entreprises à l'IR) (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)														
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1			2			3			4			5			
		6			7			8			9			10			
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *		Valeur résiduelle		Prix de cession *		Plus ou moins-values									
	①	②	③	④	Court terme *	⑤	Long terme										
							19 % ⑥		15 % ou 12.8 % ⑦		0 % ⑧						
1																	
2																	
3																	
4																	
5																	
6																	
7																	
8																	
9																	
10																	
TOTAL	578		580		582		584		586		581		587		589		
Plus-values taxables à 19 % (1)				579			Régularisations	590		583			594			595	
TOTAL								596		585			597			599	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT.
(1) Les plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 E et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

4

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES - DÉFICITS REPORTABLES - CRÉDITS D'IMPÔTS

Désignation de l'entreprise : SARL LE REGENCE

Néant ☐ *

I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

A		NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice		AUGMENTATIONS : dotations de l'exercice		DIMINUTIONS : reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606			
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607			
	Autres provisions réglementées	610		612		614		616			
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626			
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636			
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646			
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656			
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666			
TOTAL		680		682		684		686			

B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES				
	Dotations		Reprises	
Fonds commercial	681		683	
Autres immobilisations incorporelles	700		705	
Terrains	710		715	
Constructions	720		725	
Inst. techniques matériel et outillage	730		735	
Inst. générales agenc. am. divers	740		745	
Matériel de transport	750		755	
Autres immobilisations corporelles	760		765	
TOTAL	770		775	

C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES A PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPOT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)		
1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes	
2		
3		
4		
5		
6		
7		
Total à reporter ligne 322 du tableau n° 2033 B		780

II	DÉFICITS REPORTABLES				Déficits imputés		983	2 132		
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (Montant porté lignes 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent)				982	293 243		Déficits reportables		984	291 111
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)				982 bis			Déficits de l'exercice		860	
Nombre d'opérations sur l'exercice				982 ter			Total des déficits restant à reporter (870=984+860)		870	291 111

III	DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381		
- dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325		
- dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327		
Cotisations personnelles obligatoire de l'exploitant (Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT)								380		
- dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326		
N° du centre de gestion agréé								388		
Montant de la TVA collectée								374	29 864	
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	17 508	
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399		
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398		
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397		

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SARL LE REGENCE					Néant ☐ *		
Exercice ouvert le : 01/01/2024		et clos le : 31/12/2024		Durée en nombre de mois		1	2
DECLARATION DES EFFECTIFS							
Effectif moyen du personnel * :					376	4	
dont apprentis					657		
dont handicapés					651		
Effectifs affectés à l'activité artisanale					861		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE							
I- Chiffre d'affaires de référence CVAE							
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises					108	277 388	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées					118		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					119		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges					105		
TOTAL 1					106	277 388	
II- Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée							
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					115	1	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation					143		
Subventions d'exploitation reçues					113	69 985	
Variation positive des stocks					111	37	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée					116		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation					153		
TOTAL 2					144	70 023	
III- Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée (1)							
Achats					121	123 459	
Variation négative des stocks					145		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances					125	36 670	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					146		
Taxes déductibles de la valeur ajoutée					133		
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)					148	2 086	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée					128		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois					135		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante					150		
TOTAL 3					152	162 215	
IV- Valeur ajoutée produite							
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)					137	185 196	
V- Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises							
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaire n°s 1329-AC et 1329-DEF).					117	185 196	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE							
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD							
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case			020	x			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)			022	277 388	Effectifs au sens de la CVAE *		023 4
Chiffre d'affaires du groupe économique (art. 223 A du CGI)					026		
Période de référence			024	01/01/2024	160	31/12/2024	
Date de cessation					186		
(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128. * Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.							

Cegid Quatrin

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

1

1

(1) Néant ☐ *

EXERCICE CLOS LE

3 1 1 2 2 0 2 4

N° SIRET

3 5 0 4 6 4 5 9 0 0 0 0 1 6

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE

SARL LE REGENCE

ADRESSE (voie)

1 COURS VOLTAIRE

CODE POSTAL

13400

VILLE

AUBAGNE

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	500
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	
TOTAL DES LIGNES 901 + 903	905	1	TOTAL DES LIGNES 902 + 904	906	500

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique

EURL

Dénomination

GFDA

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

100.00

Nb de parts ou actions

500

Adresse :

N°

6

Voie

RESIDENCELESOLIVIERS

Code postal

13400

Commune

AUBAGNE

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Forme juridique

Dénomination

N° SIREN (si société établie en France)

% de détention

Nb de parts ou actions

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

Titre (2)

Nom de famille

Prénom(s)

Nom d'usage

% de détention

Nb de parts ou actions

Naissance :

Date

N° Département

Commune

Pays

Adresse :

N°

Voie

Code postal

Commune

Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame, MLE pour Mademoiselle.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Date 12/04/2025	Tableau de cohérence des liasses fiscales (*) Client 006142 SARL LE REGENCE 1 COURS VOLTAIRE 13400 AUBAGNE	Référence	Page 1
Collaborateur JME J.S. JS1		Exercice 01/01/2024 31/12/2024	

[illegible]